



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 4

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 07 octobre 2020

OBJET :

DE-CCAS-20-10-1-01) DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi sept octobre à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 02 octobre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme DUPRE, Mme GALL, Mme GAUVAIN, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme De VINZELLES (pouvoir à M. COMBE), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme DUPRE), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à Mme BRÉON), Mme JOURION (pouvoir à M. MORAINÉ).

Excusés : M. CHARDON, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme LIBERT-ALBANEL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2020 du Centre communal d'action sociale de Vincennes,

Vu le projet de décision modificative n°1 relatif au transfert d'un montant de 47 500 € du chapitre 011 vers le chapitre 65 afin d'anticiper l'augmentation des demandes de secours des familles compte-tenu de la crise sanitaire Covid-19 à sa répercussion économique.

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget du Centre communal d'action sociale.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé